

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .31 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux le Jeudi 14 AVRIL ,

En exercice : 27

De Présents : 20

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents :

M.ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme BOUCHER Julie-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme NICODEMO Mélissia -M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent- Mme DUPONT Karine- ..

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand  
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme DUPONT Karine.  
M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme BOUCHER Julie.  
M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ADAM Stéphane.  
M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.  
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme YZQUIERDO Laurence.  
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. FRELIER Laurent.  
Etaient absents excusés- NEANT

**Délibération portant approbation et vote du budget primitif 2022 de la  
Commune.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme SCOTTO Fabienne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2022 de la Commune, il expose par chapitre et par article les crédits proposés et demande au Conseil Municipal de bien vouloir les voter ou de présenter éventuellement des observations.  
Aucune observation.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.  
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré ; décide à la majorité et 04 contre ( Mme YZQUIERDO Laurence, Mme PRUNET Sophie, Mme GACNIK

Marie-France, M. AIGUESPARSES Cédric) de voter le budget primitif 2022 aux montants des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 4 435 028 €

Recettes : 4 435 028 €

**Section investissement**

Dépenses : 2 939 302.38 €

Recettes : 2 939 302.38 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**



4 435 028 €  
2 939 302.38 €